



Commune de Folkling
2 rue de l'Eglise
57600 FOLKLING
Tél : 03 87 85 08 44
Email : mairie@folkling.fr

COMMUNE DE FOLKLING
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL
2023
Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au **compte administratif** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le son site internet <http://folkling.fr/>.

Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget

I. Le cadre général du budget

Le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,

La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), **le compte administratif** fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

II. La section de fonctionnement

A. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2023	
RECETTES	969 765.65 €
DEPENSES	750 736.41 €
Résultat reporté N-1	148 043.51 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	367 072.75 €

B. ANALYSE SUCCINCTE

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

→ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

→ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Regroupe les salaires des personnels titulaires et contractuels ainsi que les charges sociales associées.

→ Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

En **2023**, les subventions de fonctionnement aux organismes privés (65748) ont été attribuées comme suit:

SUBVENTIONS EN NUMERAIRE		
Structure	Objet de la subvention	Montant 2023 versé
OPAL	Gestion du service périscolaire	17 550 €
Loisirs Pour Tous	Subvention de fonctionnement	300 €
Cercle Saint Eloi	Subvention de fonctionnement	5 000 €
Apiculteurs	Subvention de fonctionnement	300 €
Arboriculteurs	Subvention de fonctionnement	300 €
Groupe scolaire de Folkling	Sortie Scolaire Sarrebruck	658 €
Total		24 108 €

→ **Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitre dépenses		CA 2023
11	Charges à caractère général	255 503.16 €
12	Charges de personnel et frais	326 599.25 €
65	Autres charges de gestion courante	99 121.79 €
14	Atténuations de produits	44 502.42 €
66	Charges financières	24 449.79 €
68	Dotations aux provisions	200.00 €
42	Opérations ordre transf. entre sections	360.00 €
Total		750 736.41 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits des services
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les revenus des immeubles communaux

→ Atténuations de charges (chapitre 013)

Ces sommes concernent principalement le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en indisponibilité.

→ Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- *De l'occupation du domaine public*
- *Des ventes de concessions dans le cimetière*
- *Des baux de chasse*
- *Des ventes de bois via le syndicat*

→ Fiscalité locale (chapitre 731)

Pour l'année 2023, les taux suivants aux impôts directs locaux sont appliqués :

Taxe	Taux 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	27,84 %
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44,75 %
Taxe d'habitation (TH) <i>(sur les résidences secondaires)</i>	11,80 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation annuelle de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

A noter que la fiscalité attendue se retrouve au chapitre 73 mais également au chapitre 74 au titre des remboursements par l'Etat des mesures d'exonération nationale.

Taxe	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	442 116 €
74 833 - Allocations compensatrice Etat éxo Taxe foncière	194 663 €

Le chapitre 731 regroupe également :

- La taxe sur les pylônes versée par le concessionnaire,
- Les droits de place des marchés.

→ **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante.

Dotation Globale de Fonctionnement	2023
D.G.F. montant total	132 344€
Dotation élu local (DPEL)	255€
<i>D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)</i>	113 744€
<i>D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)</i>	18 600€
<i>D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	-

Le chapitre 74 regroupe également les remboursements par l'Etat des mesures d'exonération nationale. Lorsque les allègements fiscaux résultent d'une délibération de la collectivité, cette dernière en supportera entièrement la charge. Cependant, lorsque ceux-ci s'imposent du fait de la loi, un mécanisme de compensation est mis en place par le législateur.

→ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés soit en 2023 :

- Loyer locaux 7 Rue de Behren et 1 rue Eglise
- Location événementielle des 3 salles des fêtes
- Location à l'année de la salle des fêtes à l'Association SMILINESS saison 2022/2023

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitre recettes		CA 2023
13	Atténuations de charges	14 804.50 €
70	Produits des services	22 427.61 €
73	Impôts et taxes	59 321.66 €
731	Fiscalité Locale	459 021.00 €
74	Dotations et participations	356 477.42 €
75	Autres produits gestion courante	57 362.31 €
76	Produits financiers	0.15 €
77	Produits exceptionnels	351.00 €
Total		969 765.65 €

III. La section d'investissement

A. RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

INVESTISSEMENT 2023	
RECETTES	791 727.12 €
DEPENSES	1 272 189.91 €
Résultat reporté N-1	56 401.26 €
RESULTAT CUMULE (CHAP 001)	- 424 061.53 €
<i>Corrigé par les RAR en RECETTES</i>	<i>760 500.00 €</i>
<i>Corrigé par les RAR en DEPENSES</i>	<i>214 500.00 €</i>
RESULTAT CORRIGE A COUVRIR	- €

En effet, le résultat d'investissement corrigé par les restes à réaliser est positif de **121 938.47 €**.

B. ANALYSE SUCCINCTE

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

→ Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Pour mémoire, la commune compte **6 emprunts** contractés, à **taux fixes**.

Le remboursement du capital de la dette 2023 était de **116 025.13 €**.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de **1 093 079.24 €**.

→ Chapitres 21 et 23

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 :

Programmes	Objet
Equipements publics quartier « Langefelder »	<ul style="list-style-type: none"> - Marché de travaux de voirie - Installation de panneaux - Installation de barrières d'accès camion de collecte des ordures ménagères
Renovation thermique salle des fêtes/gymnase/salle Annexe	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Chaudière biomasse - Phase 2 : Isolation/Menuiserie/Climatisation
Atelier technique municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes techniques
Travaux de voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Abaissement de bordures - Programme sécurité Gaubiving (études) - Marquage sol RD Gaubiving - Dévoisement eaux pluviales 3 rue de Gaubiving
Réseaux d'électrification et Autres réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - LED lotissement Bel Air + Le Verger - EPNRJ Ecole - Extension électrique lieudit Hirschwiese
Matériel et outillage	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussailleur - Souffleur
Mobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole /Cantine / Foyer
Travaux des artisans sur bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> - <u>SDF/Gymnase</u> : Enseignes / électricité / Alarme incendie - <u>FOYER</u> - Electricité - <u>ECOLE</u> - Crépi cour / LED intérieur - <u>EGLISE</u> - Réfection toit - <u>MAIRIE</u> - Brûleur chaudière

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Les recettes réelles :

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues (chapitre 13).
- Du FCTVA , c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.
- De la taxe d'aménagement, cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat.

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables.

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitre dépenses		CA 2023
16	Remboursement d'emprunts	116 025.13 €
21	Immobilisations corporelles	122 427.19 €
23	Immobilisations en cours	1 033 737.59 €
Total		1 272 189.91 €

Récapitulatif des recettes d'investissement

Chapitre dépenses		CA 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	366 418.10 €
13	Subventions d'investissement	424 949.02 €
40	Opérations ordre transf. entre	360.00 €
Total	RECETTES INVEST	791 727.12 €

IV. Les données synthétiques du compte administratif 2023

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 022 926,32	1 761 492,77	204 444,77	A1 -56 989,78
Investissement	1 272 189,91	791 727,12	56 401,26	A2 -424 061,63
Dont 1068		75 009,40		
Fonctionnement	750 736,41	969 765,65	148 043,51	A3 367 072,75

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	214 500,00	III + IV	760 500,00	B1 546 000,00
Investissement	I	214 500,00	III	760 500,00	B2 546 000,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	489 011,22
Investissement	A2 + B2	121 938,47
Fonctionnement	A3 + B3	367 072,75

Fait à Folkling, le 10 avril 2024

